

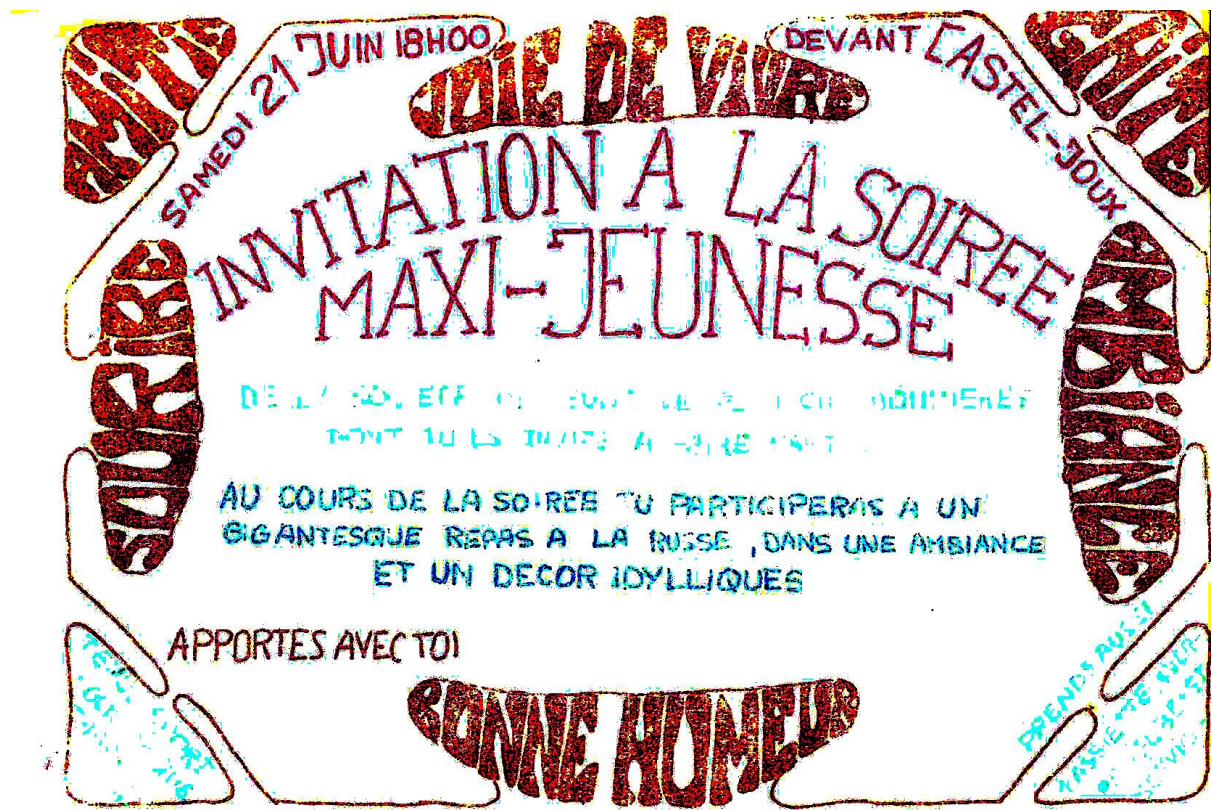
## Une jeunesse au village

Les premiers gestes de cette société auront-ils été consignés ailleurs qu'ici ? Ce n'est pas certain, tant cette naissance reste quelque peu floue et distante dans le temps.

Ce fut en 1969. Une jeunesse qui devait en principe concerner les deux villages du Pont et des Charbonnières. Quelques troubles parmi celle-ci se permirent de claquer la porte dès les premières séances pour former une jeunesse du Pont qui ne devait durer que le temps de ces velléités de sécession dont le meneur fut notre fameux Télé !

Président provisoire Daniel Rochat dont plus personne ici au village sans doute ne se souviendra, sa place bientôt reprise par Jean-Jacques Bardet premier président officiellement nommé.

Un petit prospectus offrait à chacun ou chacune de la jeunesse de ce village de se réunir.



**Cher camarade de jeunesse,**

Tu te demandes peut-être pourquoi ce groupement. Tu t'es sûrement aperçu comme nous, qu'entre jeunes du Pont et des Charbonnières et même à l'intérieur de chaque village l'on se connaît tout juste, et encore seulement entre jeunes des années d'école les plus proches.

Pour essayer de palier à cette situation qui est tout de même regrettable dans une région qui apporte peu d'occasions de se divertir, même pendant les weekends, quelques-uns d'entre nous ont proposé de créer une société des jeunes des deux villages.

L'idée a déjà fait un peu de chemin et c'est ce samedi qu'a lieu la première sortie à laquelle tu es invité (e).

Le principal but est de permettre aux jeunes de se connaître, de se faire des copains, des copines, de trouver d'autres jeunes partageant les mêmes idéaux, les mêmes obis, les mêmes sports, etc.

Pendant cette première séance, il est réservé un court instant à la partie administrative. Après tu participeras à des jeux et à un repas tout spécial.

Tu t'étonneras peut-être de devoir apporter quelques victuailles pour cette soirée. Mais comme la société n'existe pas encore ou qu'à l'état latent, qu'elle ne possède rien, ni argent, ni bien, il n'est pas possible de puiser dans la caisse ! Nous avons pensé plus simple et plus original d'indiquer à chacun ce qu'il doit apporter afin de composer un menu tout de même intéressant pour le moins de frais possibles.

Nous souhaitons vivement que tu répondes à notre invitation et nous nous réjouissons de te voir parmi nous tous.

Avec nos meilleurs saluts.

10 jeunes des deux villages.

Par mauvais temps, renvoi au samedi 28 juin.

En cas de doute tu peux t'adresser à:

Au Pont, J.-J. Bardet Tél 85 13 76

Aux Charbonnières, Daniel Rochat Tél 85 13 61

P.S.

Tu trouveras ci-joint les statuts provisoires et nous espérons que tu ne seras pas choqué par la rigueur juridique. Mais ce genre de texte n'a rien de commun avec des dessins et les textes de Bosc ou de Sempé.

## STATUTS PROVISOIRES

### GROUPEMENT DE JEUNESSE PONT-CHARBONNIERES

- 1) Le groupement de jeunesse à pour but principal de créer un rapprochement et des liens entre les jeunes du Pont et des Charbonnières.
- 2) Le groupement se compose de membres actifs.
- 3) Pour faire partie du groupement de jeunesse il faut:  
Etre âgé d'au moins 16 ans.  
Avoir payé sa cotisation annuelle.
- 4) D'une façon générale le membre qui ne paie pas sa cotisation avant le 1er juin ne fait plus partie du groupement. Mais le comité peut prendre toutes décisions à ce sujet.
- 5) Toutes les fonctions sont entièrement gratuites. Par contre chaque membre aura la possibilité de se faire restituer de ses débours par le caissier sur présentation d'une facture détaillée et signée de la main du président.
- 6) Les affaires générales du groupement seront gérées par un comité pris dans son sein, nommé par lui et composé comme suit: un président, un vice-président, un caissier, un secrétaire et 5 autres adjoints.
- 7) Les assemblées sont décidées par le comité lorsqu'il juge nécessaire. Elles seront convoquées par ordre oral ou écrit, par le secrétaire; une semaine avant et 3 jours avant pour celles du comité. L'assemblée peut être convoquée à la demande des 2/3 des membres.
- 8) Toutes les nominations faites par le groupement auront lieu à mains levées et aux bulletins secrets si la majorité des membres présents en fait la demande. Elles seront à la majorité absolue au 1er tour et à la majorité relative au second.
- 9) Pour que les décisions soient valables et obligatoires, il faut que la majorité plus 1 des membres soient présents.
- 10) Dans toutes assemblées aucun membre ne pourra émettre son opinion sans que la parole lui soit accordée par le président.
- 11) Les absents ne pourront formuler aucune plainte sur les décisions qui auront été prises dans l'assemblée, lorsque la marche prescrite aux articles aura été observée.
- 12) Tout membre qui exerce une fonction lors d'une manifestation doit respecter son engagement à défaut de quoi il y aura sanction prise par le comité.
- 13) Tout membre quittant le groupement n'a droit à aucun dédommement de ce dernier.
- 14) Le groupement peut organiser des manifestations. Il est interdit aux membres d'organiser des bals ou autres manifestations à leur bénéfice.
- 15) Seront admis membres du groupement les jeunes faisant partie des villages du Pont et des Charbonnières.
- 16) La cotisation annuelle est de 5F, somme qui doit être versée dès l'entrée au sein du groupement ou à la 1ère assemblée de l'année.
- 17) La dissolution du groupement peut être prononcée par décision de l'assemblée à la majorité des 2/3 des membres.

- 18) Chaque membre est tenu de se soumettre aux présents statuts ainsi qu'aux changements qui pourraient y être apportés.
- 19) Ces présents statuts régissent toutes les matières auxquelles se rapportent la lettre ou l'esprit de l'une de ses dispositions.

### LE COMITE

- I) Il est chargé de faire exécuter les décisions et de préparer les rencontres.
- II) Le comité ne peut délibérer que si 5 membres sont présents: le président et 4 membres,
- III) Les membres du comité seront nommés 1 fois par an par l'assemblée générale.
- IV) Le secrétaire doit tenir à jour les procès-verbaux. Le caissier est responsable des comptes et de la caisse. Il devra faire part des comptes après chaque manifestation.
- V) Une commission de 3 membres sera nommée et chargée de vérifier les comptes de la société une fois par an et en faire rapport écrit à l'assemblée générale.

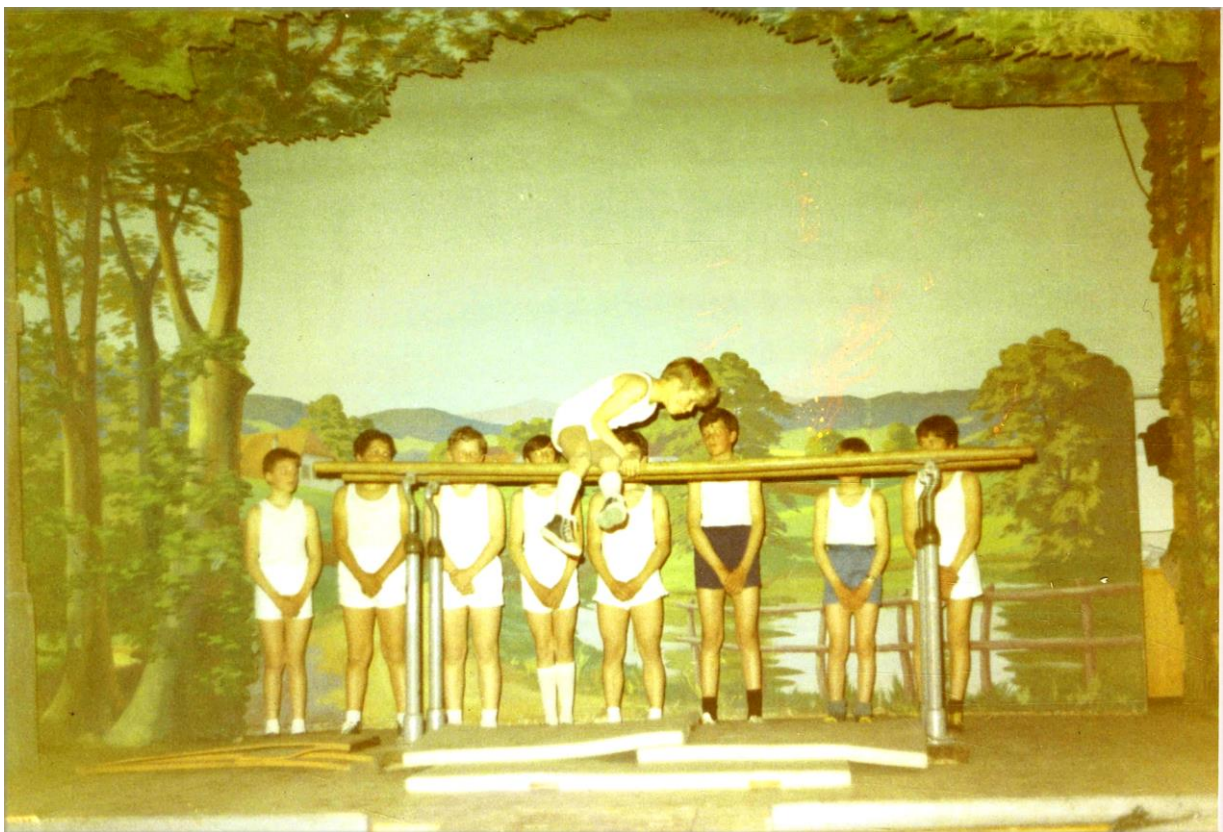
Les Charbonnières, le 4 juin 1969

Nous n'avons naturellement pas suivi au jour le jour cette société que d'ailleurs, en son temps, nous avons quitté assez tôt. Son photographe attitré fut pendant longtemps l'un de ses membres parmi les plus assidus, Gilbert Rochat dit Gibus, ou encore Glenn. On pourra toujours le contacter afin qu'il vous fasse découvrir les quelques milliers de photos qu'il aura eu l'occasion de prendre de ce fameux groupement pendant plusieurs décennies.





L'essentiel de l'activité a trait à la soirée annuelle, avec la participation non seulement des membres mais aussi des plus jeunes.





Les fillettes sont aussi de la partie.



Les présidents prennent leur tâche au sérieux.



Ils présentent leur équipe parfois en un discours fleuve.



Une société capable d'organiser un Giron des jeunesses campagnardes, organisation à laquelle elle adhère.



On se retrouve devant le local ou Grande salle. Ne la cherchez pas, elle n'existe plus !







On se réunit pour confectionner des affiches.



On peut se retrouver à l'occasion d'une petite raclette ou fondue. .

La Société de Jeunesse des Charbonnières fête ses 25 ans.  
Nostalgiques des tournois, des tournées et du rock'n roll, c'est l'occasion de vous retrouver à la Grande Salle le 14 octobre dès 20 heures.

Nous les Jeunots nous ferons un plaisir de servir l'apéro aux Anciens. Alors, ne nous décevez pas !

**Au menu :**

**Apéritif**

**Entrée**

**Fondue chinoise**

**Fromages**

**Dessert**

**Café et digestifs**

\*\*\*\*\*

**Orchestre et ambiance**

\*\*\*\*\*



Prix : Adultes Fr. 50.-

Enfants jusqu'à 14 ans Fr. 25.-

Prière de réserver à l'aide du bulletin réponse ci-dessous, le nombre de places est limité.

Le bulletin est à renvoyer à : Fabrice RoCHAT

Villa Roche

1346 les Bioux

---

**Bulletin réponse**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Nbr. de personnes:** .....

**Nº de téléphone :** .....

Et vingt-cinq ans se sont écoulés. Et aujourd'hui, 56 ans après, la société reste vaillante et pleine d'allant, accueillant désormais des membres de toutes la Vallée qui se retrouvent néanmoins toujours aux Charbonnières où l'on fêtera le 31 et le premier au son des cloches de vaches, la plupart des membres, filles ou garçons étant devenus « sonneurs ».



Les sonneurs de cloches de la jeunesse des Charbonnières.